

EVOLUTION DES DROITS DES MAJEURS PROTEGES & PLACE ACCORDEE A L'EXPRESSION DE LEUR VOLONTE

Contexte

Les droits de ceux qu'on appelait autrefois des « majeurs incapables » ont considérablement évolué depuis 2007. Cette évolution s'inscrit dans un contexte jurisprudentiel et législatif plus large impactant les pratiques des institutions sociales et médico-sociales, des professionnels, des représentants légaux, services tutélaires ou familles ... Pour autant, la bienveillance, la crainte ou la méconnaissance de ces évolutions conduit parfois à restreindre l'exercice des libertés.

Objectifs / Compétences visées

- Interroger le principe d'auto-détermination et de libre choix des personnes accompagnées au regard des mesures de protection légale restrictives de libertés
- Connaître les principes de protection et de liberté attachés aux mesures de protection légale
- Repérer les domaines et l'étendue du pouvoir d'expression et de décision du majeur protégé selon la mesure de protection

Contenu

Les mesures de protection légale

- Rappel des principes fondamentaux (subsidiarité, proportionnalité...)
- Distinction entre rôle d'assistance et de représentation
- Présentation synthétique des mesures créées en 1968 et de l'habilitation judiciaire familiale créée en 2015 et des éléments protégés

Du majeur incapable au majeur protégé

- □ Evolution de la jurisprudence et des textes de loi vers la promotion des droits et libertés des majeurs concernés
- Présentation des principaux articles de référence concernant les actes à caractère personnel

Les liens étroits avec l'évolution des politiques sociales

- □ Démocratie sanitaire, pouvoir d'agir, libre choix, auto-détermination
- □ L'influence de l'environnement

L'autonomie de décision du majeur protégé au regard des textes de référence et de l'éthique

- ☐ Qui la détermine ? Pour quels actes ?
- □ Modalités, espaces de recueil de l'expression ou de la volonté du majeur
- Quelles sont les limites au principe d'auto-détermination? Autonomie, protection, raison proportionnée et risque éducatif

La place des tuteurs familiaux, services tutélaires ou mandataires privés

- ☐ Assistance et représentation : distinction des situations
- ☐ Faire alliance avec le service ou l'établissement tout en étant garant des droits et libertés de la personne accompagnée
- ☐ Inscription d'un engagement fort dans le projet d'établissement ou de service
- Traduction dans les instances de démocratie participative (CVS ou groupe d'expression) et dans le projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé
- Ajustement permanent à la singularité des situations dans un souci commun de bientraitance de la personne accompagnée

Date(s) & Lieu(x)

INTRA (sur site) - Nous consulter

Durée

1 jour - 7 heures - 9h00 - 17h00

Tarif(s)

Coût pédagogique à partir de 1130€/j. hors frais annexes

Public

Directeurs, gestionnaires d'ESSMS, cadres intermédiaires, équipes éducatives

Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 15 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire (ou autre modalité), permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

Véronique LOGEAIS, juriste, formatrice et consultante

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de nous contacter au préalable



